

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

DECISION N°2 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2025

(Nomenclature 7.2.2 – Vote des taux)

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux.

Considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 337 157€,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les taux de la façon suivante :

TAXES	TAUX DE REFERENCE POUR 2025	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES 2025	TAUX VOTES	PRODUITS CORRESPONDANTS
TFB	30,32	922 900	30,32	279 823
TFNB	26,67	70 000	26.67	18 669
TH	19.00	203 500	19.00	38 665
TOTAL				337 157

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20250401-20250401D2-DE



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Oçafraïn', written over a circular official stamp.



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 18/04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 18/04/2025